

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

PROCES-VERBAL

Comité syndical

Jeudi 7 décembre 2023

3 Quai du 1^{er} Dragons, 89300 Joigny
Salons de l'Hôtel de ville

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi sept décembre à dix heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**

30 novembre 2023

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS :**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 21

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE
DÉSIGNE :**

Paul-Antoine de
CARVILLE

TITULAIRES PRÉSENTS (18) :

M. Marc BOTIN
M. Pascal CROU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Michel GRASS
Mme Nicola LANGEL
Mme Nadège NAZE
M. Gilles SABBATIER
M. Lionel TERRASSON
M. Jean-François CHABOLLE
M. Jérôme CORDIER
M. Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS
M. Nicolas SORET
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
M. Dominique BOURREAU
M. André PITOU
M. Thierry SPAHN

SUPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Christian DESCHAMPS, suppléant de M. MILACHON
M. Michel JOLY

ABSENTS EXCUSÉS (9 dont 2 pouvoirs et 1 suppléance) :

M. Éric BERTHAULT
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD, pouvoir à Mme Nadège NAZE
M. Michel JOUAN
Mme Simone MANGEON, pouvoir à M. Marc BOTIN
M. Marcel MILACHON, suppléé par M. Christian DESCHAMPS
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Le Président procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 10h10.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adoption de l'**ordre du jour de la séance** :

1. Projet de délibération portant autorisation de création d'un poste de Chargé(e) de mission « Mobilité et attractivité territoriale » et délégation de portage administratif à la Communauté de communes du Jovinien
2. Compte-rendu des avis émis par le comité de programmation du contrat « Territoires en action »
3. Point d'information sur le Contrat local de santé (CLS) :
 - Etat d'avancement du CLS (phase diagnostic) et présentation des étapes et du calendrier 2024 ;
 - Modalités de conventionnement entre le PETR et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais concernant la délégation d'ingénierie.
4. Point d'information sur les Plans Alimentaires de Territoire (PAT) du Grand Sénonais et des quatre EPCI périphériques
5. Prévisions budgétaires 2024 : ajustements à prévoir pour couvrir le volet ingénierie
6. Questions diverses

1. Projet de délibération n° ADM/2023/16 : Autorisation de création d'un poste de Chargé(e) de mission « Mobilité et attractivité territoriale » et délégation de portage administratif à la Communauté de communes du Jovinien par voie de convention

Dans le cadre de la demande de prolongation du contrat de développement fluvestre entre le PETR et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, il est demandé au territoire de définir les modalités d'organisation interne qui en garantiront le suivi, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle pendant sa nouvelle période contractuelle (**sous réserve que la demande soit validée par l'autorité régionale**). Ces conditions seront présentées dans un rapport général qui sera soumis au vote des élus régionaux en assemblée plénière les 24 et 25 janvier 2024.

Pour rappel, le contrat de développement fluvestre vise à favoriser, par ses priorités d'actions et sa logique partenariale, l'implantation d'aménagements touristiques et de loisirs le long de l'Yonne ou à proximité de celle-ci dans une logique d'itinérance. A ce titre, les élus du Nord de l'Yonne ont retenu trois ambitions :

- Travailler de concert à un programme d'actions transversales à l'échelle du linéaire ;
- Utiliser l'Yonne comme vecteur de développement territorial ;
- Devenir une destination écotouristique en matière d'itinérance, patrimoine bâti, naturel et immatériel.

Afin de permettre une mobilisation et un engagement efficace du contrat de développement fluvestre, il est proposé aux élus de procéder à la création d'un poste dédié aux questions d'attractivité territoriale et de mobilité au sein du PETR.

L'agent affecté à cet emploi serait rattaché à la Communauté de communes du Jovinien (qui en assurera le portage administratif par voie de convention, comme cela est le cas pour la chefferie de projet actuellement en poste), et pourrait être chargé des missions suivantes :

- Animation et mise en œuvre du contrat de développement fluvestre et de son plan d'actions ;
- Accompagnement et suivi des porteurs de projet : appui et conseil des porteurs de projet, aide au montage des dossiers et des demandes de financements (FEDER, Etat, Région, département) ;
- Organisation de la gouvernance du contrat : mise en place des instances (COTECH et COPIL) ;
- Participation aux instances du PETR : assurer la coordination entre la thématique « mobilité et attractivité territoriale » et les autres programmes ;
- Promouvoir et animer la thématique « tourisme et attractivité territoriale » sur le territoire ;

- Conduire un diagnostic des besoins et pratiques de déplacement des usagers pour proposer une connaissance globale du territoire et en déduire les enjeux ;
- Contribuer à la stratégie de mobilité/déplacements sur les périmètres des bassins de mobilité du Nord de l'Yonne (format à définir : plan de mobilité simplifié par exemple) en lien avec les partenaires du territoire (comités des partenaires des bassins de mobilité, acteurs économiques, de l'ESS, de l'insertion économique, services de l'Etat, Région, etc.).

Ce poste pourrait être **soutenu financièrement par la Région Bourgogne-Franche-Comté** (prise en charge à hauteur de 50% maximum des dépenses avec un plafond de 25 000 € et un autofinancement de 20% minimum). Les charges restantes se répartiront selon une clé de calcul « à l'habitant » dans le budget du PETR 2024.

Vu la réunion du Bureau syndical en date du 28/11/2023,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVENT** la création d'un emploi de chargé(e) de mission « tourisme et mobilité » au sein du PETR du Nord de l'Yonne selon les modalités exposées supra ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Compte-rendu des avis émis par le Comité de programmation du contrat « Territoires en action »

Lundi 30 octobre dernier, à Joigny, la **Région Bourgogne-Franche-Comté et le PETR du Nord de l'Yonne ont officiellement signé le contrat « Territoires en action » (TEA)**. Pour rappel, celui-ci présente un volet ville moyenne et un volet territorial pour une enveloppe globale de plus de 5,6 millions d'euros.

La signature a été suivie du **comité de programmation** permettant d'émettre un avis sur l'engagement des crédits du contrat TEA sur les projets pré-identifiés par le territoire, conformément aux priorités régionales et aux critères de sélection choisis par le PETR. Ce comité entérine et inscrit les dossiers les plus avancés (stades APD/DCE à partir desquels l'instruction des dossiers par la Région BFC est possible pour formuler un avis d'éligibilité). Ces dossiers sont ensuite remontés aux services régionaux pour instruction technique et passage en assemblée plénière.

Pour rappel, le comité est co-présidé par le Président du PETR et l' élu référent régional du territoire, à savoir Monsieur Gilles DEMERSSEMAN, en présence de l'ensemble des élus du bureau syndical (qui constitue l'instance de gouvernance du contrat TEA).

Vous trouverez ci-après la liste des projets qui ont été soumis à l'avis du comité de programmation du contrat TEA.

Les projets ont été présentés par le Président ou le Maire de la collectivité concernée. L'ensemble des opérations a reçu un avis favorable à l'unanimité des élus présents le 30 octobre dernier.

Pour information, le comité de programmation se réunit à l'initiative du Président du PETR, autant de fois que nécessaires en fonction du nombre de projets à soumettre par le PETR.

**Liste des projets soumis à l'avis du comité de programmation du Contrat "Territoires en action"
 PETR du Nord de l'Yonne / Région Bourgogne-Franche-Comté
 Lundi 30 octobre 2023 à 15h (Mairie de Joigny)**

AXE D'INTERVENTION 1 (OBLIGATOIRE) : ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT	Montant de subvention formulée	Avis émis
Réhabilitation du Clos le Roi	Commune de Sens	DCE	2023 Terminé	2 450 000,00	700 000,00	Favorable
Sauvegarde et renaissance de la Grange aux Dîmes de la Chapelle-sur-Oreuse - Phase 1	Commune La Chapelle-sur-Oreuse	DCE	2024	261 783,00	48 833,00	Favorable
AXE D'INTERVENTION 2 (OBLIGATOIRE) : CONFORTER L'ATTRACTIVITE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION						
Réhabilitation de la maison Claude Debussy en lieu culturel	Commune de Villeneuve-la-Guyard	APD/DCE en octobre	2024-2025	350 006,20	102 000,00	Favorable
AXE D'INTERVENTION 4 (OPTIONNEL) : FAVORISER LES MOBILITES DURABLES DU QUOTIDIEN						
Programme aménagements cyclables d'intérêt communautaire	CAGS	DCE	2024-2026	842 438,00	100 000,00	Favorable

Ce point d'information n'appelle aucune question ou remarque en séance.

3. Point d'information sur le Contrat local de santé (CLS)

Etat d'avancement du CLS : phase 1 diagnostic et définition d'une stratégie

Le PETR du Nord de l'Yonne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) se sont engagés dans un **diagnostic territorial partagé de santé**, préalable à l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS). L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a retenu le bureau d'études Icone Médiation Santé pour accompagner cette démarche. Ce diagnostic comportera des données chiffrées mais aussi un volet qualitatif.

La présentation des **résultats du diagnostic se fera en assemblée plénière du future CLS le 15 décembre prochain à 10h** (Salle polyvalente, 28 rue des Courois, 89100 Gron), en présence de toutes les parties prenantes (PETR en tant que prescripteur, Conseil départemental de l'Yonne, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de l'Yonne, établissements de santé et médico-sociaux, Assurance Maladie et Education Nationale).

Les éléments du diagnostic permettront de contribuer à la définition des futurs axes prioritaires du CLS du Nord de l'Yonne sous forme de **Plan d'actions territorial**. Cette étape permettra ensuite de mettre en place les groupes de travail avec les acteurs locaux et de décliner les orientations stratégiques en propositions de fiches actions (phase 2 de l'élaboration du CLS).

La validation du CLS devra se faire en multilatérale ARS et dans les instances des partenaires. Selon le calendrier d'adoption qui a été défini entre le PETR et l'ARS, la validation du CLS du Nord de l'Yonne est programmée pour septembre 2024.

A l'issue de sa validation, le contrat rentrera en phase de mise en œuvre qui prendra la forme d'une programmation annuelle d'actions.

Modalités de conventionnement entre le PETR et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais concernant la délégation d'ingénierie (organisationnelles, financières : clé de répartition, refacturation, etc.)

En cours d'élaboration entre les services du PETR, du Grand Sénonais et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les compléments seront adressés aux membres ultérieurement.

Ce point d'information n'appelle aucune question ou remarque en séance.

4. Point d'information sur les Plans Alimentaires de Territoire (PAT) du Grand Sénonais et des quatre EPCI périphériques

PAT du Nord de l'Yonne

Le PAT du nord de l'Yonne regroupe les Communautés de communes du Jovinien, de Vanne et du Pays d'Othe, de l'Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne. La première phase de diagnostic s'est terminée au printemps dernier avec la restitution du diagnostic du cabinet CERESCO. Le recrutement du chargé de projet a été réalisé, la prise de poste a eu lieu le 2 octobre dernier.

Une première proposition de programme d'action avait été réalisée l'année dernière par une stagiaire à la CCJ. Actuellement, ce programme est en train d'être peaufiné par les 4 communautés de communes. Une réunion de mise en commun des différents amendements au programme d'action est prévue pour le 7 décembre prochain à Villeneuve l'Archevêque. **Le programme d'action sera ensuite présenté aux Présidents des 4 communautés de communes avant le vote des conseils communautaires (objectif février).**

PAT du Grand Sénonais

La Communauté d'agglomération du Grand Sénonais a été lauréate de l'appel à projet PNA 2021-2022. Lors de sa phase d'émergence, il a été convenu de réaliser un **double diagnostic** : une étude agro-alimentaire confiée à la Chambre d'agriculture, et un diagnostic Environnement-Santé-Social qui sera attribué à un bureau d'études.

Le Grand Sénonais termine son diagnostic général mené par la Chambre d'Agriculture et réalisera **un diagnostic complémentaire sur le sujet de la précarité alimentaire**. Le programme d'action du Grand Sénonais sera élaboré en complément des diagnostics par le prestataire (contrairement à celui du Nord de l'Yonne dont la réalisation se fait en interne). Compte tenu de la réalisation du diagnostic complémentaire sur la précarité alimentaire, **le vote du programme d'action du Grand Sénonais sera retardé de plusieurs mois par rapport à celui du Nord de l'Yonne.**

Relation entre les deux PAT

Malgré le refus des services de l'Etat de fusionner les deux PAT, il a été décidé de les faire converger. Ainsi, le Grand Sénonais sera présent à la réunion du 7 décembre et les chargés de mission PAT travaillent à la convergence des programmes d'actions.

Il a également été décidé de **favoriser l'interconnaissance entre les deux PAT** du point de vue de leur pilotage politique et stratégique. Ainsi, les réunions de COPIL se dérouleront-elles

à des dates définies conjointement de manière à faciliter une présence réciproque au sein de chaque instance et un partage complet des informations.

Cependant, le PAT du Nord de l'Yonne aura de l'avance sur celui du Grand Sénonais du fait de la réalisation du diagnostic complémentaire sur la précarité alimentaire mené par le Grand Sénonais.

Ce point d'information n'appelle aucune question ou remarque en séance.

5. Prévisions budgétaires 2024 : ajustements à prévoir pour couvrir le volet ingénierie

Une projection budgétaire prenant en compte les besoins d'ingénierie nécessaires à l'élaboration et à l'animation du CLS ainsi qu'au développement d'une mission attractivité territoriale et mobilité à l'échelle du PETR sera adressée aux membres en fonction des arbitrages intervenus en séance de bureau syndical.

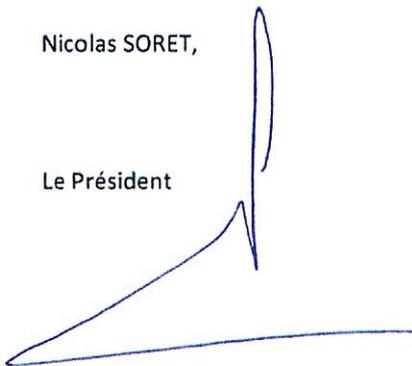
Une augmentation de la contribution par habitant sera à prévoir pour 2024 (ingénierie CLS et mobilité/attractivité).

Ce point d'information n'appelle aucune question ou remarque en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Nicolas SORET,

Le Président



Paul-Antoine de CARVILLE,

Secrétaire de séance

